
Utilisation d'extraits de film dans un spectacle

Notice d'information

Lorsqu'une compagnie souhaite utiliser un extrait de film dans un spectacle théâtral ou chorégraphique, elle doit obtenir l'autorisation des ayants droit. Les extraits de film étant rarement utilisés en tant que commentaires, références ou démonstrations dans le cadre de représentations théâtrales, il est rare de pouvoir faire valoir cette exception de citation.

Les coordonnées des ayants droit du film peuvent généralement être obtenues auprès de la société de distribution du film en Suisse. Pour la trouver, il est recommandé de consulter la banque de données de www.procinema.ch.

Adapter un film en pièce de théâtre requiert une autorisation d'adaptation et non une simple demande d'utilisation.